

**Sujet :** [INTERNET] Enquête DIG INDRE MEDIAN

**De :** Dominique Guindeuil <feunet04@outlook.fr>

**Date :** 14/04/2021 22:35

**Pour :** "pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr>

Je veux faire deux observations.

Je demande les résultats des analyses de la décharge de Cormery. Comme elle surplombe le canal parallèle à l'Indre et que tout les arbres sont morts je voulais connaître ces résultats qui concernent bien la partie de l'Indre de cette enquête publique et de son point de vue écologique. La municipalité de Cormery ne répond pas à mes demandes. Pour vous c'est juste un échange de courriers. Si vous ne faites rien il y aura toujours un doute sur un risque de pollution.

Ma deuxième demande c'est les réponses d'un commissaire enquêteur. Ci-dessous je joins la réponse qu'il a faite à mon observation. Pour moi il n'a pas répondu à mon observation mais au commentaire de la municipalité.

En plus il n'a pas recopié mon observation dans son rapport.

A savoir : je demande la révision du PLU à la place de la mise en compatibilité.

Si le commissaire enquêteur ne tient pas compte des observations les enquêtes publiques ne servent à rien. Sur ce point j'attends une réponse.

Vous pouvez répondre à ces deux observations et c'est votre devoir.

Dominique Guindeuil

1 CHEMIN DU chaisneau

Cormery

---

**De :** [Dominique Guindeuil](#)

**Envoyé le :** dimanche 28 mars 2021 22:21

**À :** [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr); [Mairie de Cormery](#)

**Objet :** A l'attention de Mme la Préfète et de Mr la maire de Cormery

Bonjour,

Je reviens sur l'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU pour la MEAC de Cormery. Je vous avais demandé une copie de mon observation sur le registre du commissaire enquêteur par LRAR mais comme d'habitude vous n'avez pas répondu. En passant par la CADA j'ai obtenu cette copie.

Voir le PDF en pièce jointe pour cette copie et vos réponses

Je n'ai pas demandé que mon terrain soit constructible dans l'observation que j'ai écrite sur le registre. Le commissaire enquêteur a répondu à une observation que je n'ai pas faite, pour moi je considère que c'est un faux.

Par contre j'ai fait une contre proposition en demandant une révision du PLU à la place de la mise en compatibilité. Cette contre proposition n'apparaît pas dans le rapport du commissaire enquêteur. Pour c'est un deuxième faux.

Madame la Préfète a répondu que le commissaire enquêteur avait bien répondu à mon observation. Pour moi Madame la Préfète fait aussi un faux car si elle dit que le commissaire enquêteur a bien répondu c'est qu'elle avait mon observation et a répondu en connaissance de cause.

La CADA ne se prononce pas sur les faux je dois faire une recherche mais je vais bien trouver.

Pouvez-vous motiver votre réponse pour le rapport du commissaire enquêteur.

J'attends une réponse de votre part mais pas comme d'habitude ou vous ne répondez pas.

D. GUINDEUIL

1 chemin du chaisneau

37320 Cormery

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

**Mon observation sur le registre**

Samedi 28 décembre 2019

N°1  
 Lundi 30 décembre 2019 Dominique Guindeuil 1 chemin des  
 chaisneaux 37320 CORNÉRY. Je pense que l'intérêt général  
 n'est pas démontré. Comme il reste 50 parcelles à construire et que  
 sur les cinq dernières années mentionnées sur le projet on voit  
 qu'il y a 5 constructions par an soit pour 10 ans. Cela peut  
 attendre une révision du PLU. Je demande donc une  
 révision du PLU à la place de la mise en conformité.  
 Pour le bruit, la mairie peut elle mettre la résultante des  
 mesures de bruit et d'urgence, je repette urgence avec les normes  
 effectuées sur mon terrain n° 58 entre le 28/06 et 01/07 2019.  
 D. Guindeuil le 30-12-2018  
 Pierre-Louis MOYER  
 Commissaire Enquêteur  
 Présidence de CE de N° 144

La réponse du commissaire enquêteur

**Observation n° 2 :**

Monsieur GUINDEUIL Dominique, souhaite principalement que sa parcelle cadastrée ZD 58 soit classée en zone constructible sur sa partie non inondable. Il pense que l'intérêt général n'est pas démontré : comme il reste 50 parcelles à construire et que 5 constructions sont actuellement édifiées par an en moyenne, il estime que la commune dispose 10 années de lots en réserve et donc, que le présent projet aurait pu attendre une révision du PLU. Il demande également les résultats de mesures de bruits et d'urgence effectuées sur son terrain (parcelle ZD 58) entre le 28 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Monsieur GUINDEUIL joint à sa demande un document de 11 pages explicitant, à l'attention de la municipalité, ses observations et ses demandes relatives à la pollution du site et l'analyse des sols, l'altitude des terrains concernés, les mesures du bruit, l'inadaptation des rues Notre Dame et Birhakeim au trafic de camions lors des futurs travaux...

**Avis du commissaire-enquêteur :**

La parcelle ZD 58 n'est pas constructible étant classée pour partie en zone naturelle N et pour partie en zone naturelle Ni.

Cette demande pourra-t-être reformulée lors de la prochaine révision du PLU de la commune.

La réponse de la préfecture

Le projet de résorption d'une friche industrielle polluée (présence d'amiante) en entrée de ville pour la construction de logements revêt le caractère d'intérêt général autorisant légalement la procédure menée par la commune. Conformément au Code de l'urbanisme, l'État en qualité de personne publique associée, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, a émis un avis favorable sur ce dossier lors de la réunion d'examen conjoint du 4 novembre 2019. La requalification de friches pour le logement fait bien partie des enjeux et objectifs nationaux majeurs de l'urbanisme pour contribuer à préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles et limiter la consommation foncière.

La procédure d'enquête publique conduite par le commissaire enquêteur Pierre-Louis MINIER, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, a eu lieu sans dysfonctionnement du 28 novembre 2019 au 30 décembre 2019. Le commissaire enquêteur a fait état de vos observations dans son rapport final. Votre demande, ayant un caractère privé, n'a pas fait l'objet d'un manifestement d'une suite favorable. En conséquence, elle n'a pas été prise en compte dans la procédure.

La municipalité de Cormery indique bien que des analyses des eaux de la décharge ont été réalisées mais elle ne communique pas les résultats

**CORMERY**

Mairie de Cormery  
18 place du Mail - 37320  
Téléphone 02 47 43 40 06  
Télécopie 02 47 43 03 15

mairie@cormery.fr  
www.cormery.fr



Cormery, le 24 février 2020

Le Maire  
A

M. Dominique GUINDEUIL  
1 chemin du Chaisneau  
37320 CORMERY

**Objet :** Votre mail du 05 février 2020

Monsieur,

Dans votre mail en date du 5 février 2020, vous me demandez plusieurs informations concernant votre terrain. Afin de vous répondre, je vais reprendre votre écrit point par point :

- tout d'abord, vous m'interrogez sur les résultats d'analyse des eaux de la décharge et de la MEAC. Je vous confirme que toutes les analyses nécessaires ont été réalisées.

—Pièces jointes :—

Piece jointe CADA 28 03 21.pdf

827 Ko